## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Du 13 décembre 2018

Le treize décembre deux mil dix-huit à vingt heures, Le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Michel CONNAN, Maire de la commune de PEUMERIT-QUINTIN.

Étaient présents :

Monsieur Michel CONNAN, Maire

Madame et Messieurs Jean Pierre DECELLE, Nellie GALLAIS et Yvon CADIOU, adjoints au

Maire,

Madame et Messieurs Sylvain LE PROVOST, René LERAY, Erwoann BECEL, Sandrine ALMIN et

Robert LE MOIGNE, conseillers municipaux;

Était absent excusé: Monsieur Lucien SCOFFHAM.

Était absent :

Monsieur Christian GOUEDARD.

Secrétaire de séance :

Madame Nellie GALLAIS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux présents prennent connaissance du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 novembre 2018. Aucun membre présent ne soulevant de question, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### Décision modificative

Monsieur le Maire annonce que la somme prévue à l'article 739111 (participation de la commune aux TAPS reversée à la CCKB), n'est pas suffisante pour couvrir le titre émis par la Communauté de Communes. En effet, les crédits ouverts sont de 750 € (basés sur la participation de l'an dernier) quand le titre de la CCKB est de 1 080 €. La somme perçue au titre de la Dotation de Solidarité Rurale est plus importante que celle prévue au Budget Primitif. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative. Monsieur le Maire propose l'opération suivante :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
R	Fonctionnement	74	74121	Dotation de Solidarité Rurale	+330,00 €
D	Fonctionnement	014	739111	Attribution de Compensation Négative	+330,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative proposée par Monsieur le Maire.

## Décompte des indemnités du Comptable public

Monsieur le Maire annonce que M. MEVEL, Trésorier de ROSTRENEN, a présenté son décompte d'indemnités de conseil et de confection de budget pour l'année 2018. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement de l'indemnité au Trésorier pour un montant net de 211,65 €.

## Vente d'un terrain communal au Loc'h

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la demande formulée par M. et Mme LEIGH, habitants au village du Loc'h. Ils souhaitent acquérir les chemins d'accès à leur terrain, mais qui sont mitoyens de terrains appartenant à leurs voisins. La procédure de vente de portions de délaissés de voirie étant longue et couteuse (enquête publique, frais de géomètre...), en l'état, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la production d'une acceptation écrite des propriétaires des parcelles attenantes aux demandes d'acquisition, à savoir les parcelles cadastrées C n° 191, 195 et 885, avant de se prononcer sur la possibilité de vente de ces terrains communaux; fait remarquer qu'en cas d'accord des voisins, la parcelle demandée au sud est du terrain ne sera pas vendue dans les limites proposées par M. et Mme LEIGH, car il y a une rupture de continuité dans l'accès aux parties communales. Aussi, en prévision, l'accord des propriétaires des parcelles C n°188 et 190 sera également nécessaire.

## Acquisition d'un logiciel de gestion des paies et indemnités

Monsieur le Maire fait remarquer qu'actuellement, les paies et indemnités sont gérées par un tableur bureautique. A compter du 1er janvier, avec la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, des fichiers informatiques doivent être échangés avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques ainsi que l'URSSAF. Les données échangées nécessitent un traitement par un logiciel pour devenir exploitables. Le fournisseur de progiciels de la mairie, JVS MAIRISTEM a été consulté pour la fourniture d'un tel outil. Une offre d'installation négociée à 500 € HT (au lieu de 625 €, soit 20 % de remise, + connecteur N4DS offert), a été reçue en mairie. Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor propose un service de gestion des paies et indemnités qui facture le bulletin de paie ou d'indemnité aux alentours de 6 €. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'acquisition d'un logiciel de gestion des paies et indemnités auprès de JVS MAIRISTEM pour un montant de 500 € HT; prend en compte les frais de maintenance annuelle de 111 € HT.

## Questions diverses

# Motion en faveur d'un plan de solidarité avec les habitants des communes rurales concernant le prix des carburants

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de motion émanant de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine. Après consultation, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant qu'il ne s'agit pas d'une proposition de l'Association des Maires des Côtes d'Armor, décide de ne pas donner suite.

### Vœux de la Municipalité

Monsieur le Maire propose que soit fixée la date des vœux de la municipalité. Après consultation, la date du vendredi 11 janvier 2019 est retenue. Les habitants recevront une invitation dans leurs boîtes aux lettres.

## Tarifs de location de la salle municipale

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire d'étudier les tarifs de location de la salle polyvalente. Après étude des tarifs actuels, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, décident de maintenir les tarifs 2018 pour l'année 2019.

#### Remplacement de l'employé communal

Monsieur le Maire annonce que M. MORCEL, employé communal en CAE vient de terminer son contrat. Le dispositif d'emplois aidés « Emploi d'Avenir » n'existant plus, Monsieur le Maire présente succinctement le dispositif « Parcours Emploi Compétences ». Après étude des modalités de prise en charge des cotisations patronales et des obligations de l'employeur dans ce type de contrat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner la décision d'un tel recrutement, les besoins en entretien d'espaces verts étant, en cette saison, inexistants.

#### Rapport d'activités 2017 de la CCKB

Monsieur le Maire donne lecture des principales données du rapport annuel d'activité de la CCKB. Après délibération, le Conseil Municipal, valide ce rapport et précise qu'il est à la disposition du public en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le Maire, Michel CONNAN

Compte-rendu affiché en mairie de PEUMERIT-QUINTIN, le 13 décembre 2018